

COMMUNE DE THEDING

PLAN LOCAL D'URBANISME

6

Annexes sanitaires

DATES DE REFERENCE	
Approbation	24.05.1986

MODIFICATION	
16 Août 2000	1
28 Novembre 2003	2

REVISION	
26 Juin 1998	1
04 Février 2005	2

MISE A JOUR	

GUELLE & FUCHS
Géomètres Experts
18 avenue Passaga
57600 FORBACH

Département de la Moselle

Commune de THEDING

Plan Local d'Urbanisme

Assainissement

Schéma de Principe

RAPPORT JUSTIFICATIF

PREAMBULE

Ce schéma de principe est établi pour valoir annexe sanitaire au plan local d'urbanisme de THEDING conformément à l'article R 123-24-3 du Code de l'Urbanisme.

Le présent rapport a pour objet de rappeler l'état actuel du réseau d'Assainissement de la commune de THEDING et d'explicitier les améliorations, modifications, extensions projetées pour satisfaire les besoins en fonction des aménagements et du développement de l'urbanisme envisagés à l'échéance de réalisation du plan local d'urbanisme.

L'agglomération de Thédning est divisée en deux bassins versants, la frontière se situant au niveau de la rue de la chapelle et de la rue des bleuets.

D'une part, le bassin versant du Winborn, au Nord de cette frontière, dont les effluents sont traités par la station d'épuration de la Communauté d'Agglomération de Forbach et d'autre part, au Sud de cette frontière les effluents sont traités par la station d'épuration du Syndicat d'Assainissement de Farébersviller et environs.

Pour le versant Nord, à l'exception des zones 1AUa et 1AUe situées entre la rue de la Chapelle et la rue des Champs, de type séparatif tout le reste du bassin est de type unitaire. Les déversoirs d'orage rejettent les eaux pluviales dans le ruisseau du Winborn.

Pour le versant Sud, la rue Principale, la rue de prés et l'ancien quartier de la cité, dispose d'un assainissement unitaire. Le reste disposant d'un réseau séparatif. Les eaux pluviales se déversent dans le ruisseau de Farébersviller.

SITUATION FUTURE

- Zone 1AU : « Sitterswiese »

Cette zone sera assainie par un système d'assainissement de type unitaire. Le collecteur unitaire projeté Ø 300 - Ø 400 sera dirigé vers le collecteur existant de la rue de COCHEREN.

- Zone 1AU : « Rue de la Chapelle »

Cette zone sera également assainie en système unitaire. Le collecteur Ø 300 unitaire projeté sera dirigé sur le collecteur existante de la rue principale.

- Zone UB :

Ces différentes zones qui ne sont pas assainies actuellement, seront également assainies en système unitaire. Tous les collecteurs unitaires projetés seront dirigés vers les collecteurs existants.

- Zone 1AU : « lieu-dit Unner »

Cette zone sera également assainie en système unitaire. Le collecteur projeté Ø 300 se jettera dans le collecteur existant de la rue de la Grotte.

- Zone 1AU : rue de la Paix et rue de l'église

Ces deux petites zones seront assainies en système unitaire. Les collecteurs projetés se raccorderont sur les collecteurs existants des 2 zones.

- Zone 1AU : « Près de la Cité »

Cette zone sera également assainie par un système d'assainissement de type unitaire. Ce collecteur aboutira dans le réseau existant de la cité de FAREBERSVILLER.

CONCLUSION :

Tout le réseau existant et futur de la commune de THEDING sera dirigé vers le collecteur à l'exception des eaux usées de la cité de FAREBERSVILLER, de la rue Principale et de la R.N. 410.

L'ensemble des dispositions projetées pour l'assainissement de la commune est schématisé sur le plan joint au dossier.

Le coût des futurs réseaux est porté sur l'estimation jointe à l'étude, pièce n° 3, et ce coût global est estimé à 747 000 €.

Département de la Moselle

Commune de THEDING

Plan Local d'Urbanisme

Assainissement

Schéma de Principe

ESTIMATION

Prix du mètre linéaire comprenant

Démolition et réfection de chaussée – fouille – tuyau – remblaiement de fouille sous chaussée – regard de visite – bouche d'égout.

<u>ZONE 1AU « rue de la Chapelle »</u>		
Béton armé – Pose sous chaussée $2 < h \leq 3.50$ m.		
Ø 300 : 190 m x 194 €	36 786.00 €	TOTAL H.T.
	43 628 .00 €	TOTAL T.T.C.
 <u>ZONE 1AU « rue de l'église »</u>		
Béton armé – Pose sous chaussée $2 < h \leq 3.50$ m.		
Ø 500 : 90 m x 232 €	20 855.00 €	TOTAL H.T.
	24 734 .00 €	TOTAL T.T.C.
 <u>ZONE 1AU « Auf die Oberwiese »</u>		
Béton armé – Pose sous chaussée $2 < h \leq 3.50$ m.		
Ø 300 : 130 m x 156 €	20 855.00 €	TOTAL H.T.
Ø 400 : 60 m x 162 €	35 591.00 €	TOTAL T.T.C.
 <u>ZONE 1AU « Sitterswiese »</u>		
Béton armé – Pose sous chaussée $2 < h \leq 3.50$ m.		
Ø 300 : 130 m x 194 €	47 473.00 €	TOTAL H.T.
Ø 400 : 110 m x 206 €	56 302.00 €	TOTAL T.T.C.
 <u>ZONE 1AU « Unner »</u>		
Béton armé – Pose sous chaussée $2 < h \leq 3.50$ m.		
Ø 300 : 240 m x 194 €	46 466.00 €	TOTAL H.T.
	55 109.00 €	TOTAL T.T.C.
 <u>ZONE 1AU « Rue de la paix »</u>		
Béton armé – Pose sous chaussée $2 < h \leq 3.50$ m.		
Ø 300 : 90 m x 194 €	17 425.00 €	TOTAL H.T.
	20 666.00 €	TOTAL T.T.C.
 <u>ZONE 1AUx « Près de la cité »</u>		
Béton armé – Pose sous chaussée $2 < h \leq 3.50$ m.		
Ø 300 : 230 m x 194 €	163 867.00 €	TOTAL H.T.
Ø 400 : 200 m x 203 €	194 347.00 €	TOTAL T.T.C.
Ø 500 : 340 m x 232 €		

ZONE UB :Béton armé – Pose sous chaussée $2 < h \leq 3.50$ m.

Ø 200 : 90 m x 194 €	263 730.00 €	TOTAL H.T.
Ø 300 : 560 m x 203 €	312 785.00 €	TOTAL T.T.C.
Ø 400 : 360 m x 232 €		
Ø 500 : 270 m x 232 €		

COMMUNE DE THEDING
PLAN LOCAL D'URBANISME

Annexe concernant l'alimentation
en eau potable

NOTE EXPLICATIVE

1. Situation actuelle :

La commune de Thédning compte selon le dernier recensement 2 132 habitants, elle est desservie en eau potable dans son ensemble.

L'ensemble des installations de l'ancien syndicat appartient maintenant à la communauté d'agglomération de Forbach et est affermé à la Compagnie Générale des Eaux.

Il y a moins de 10 ans, la communauté d'agglomération a restructuré son réseau puisque auparavant il s'agissait à 80 % des eaux d'exhaure de Simon.

Il existe 2 fournisseurs principaux que sont le Syndicat du Winborn (Freyding-Merlebach) et la Société Energis ainsi que deux forages fournissant 400 000 m³ l'un à Behren-lès-Forbach et l'autre à Etzling.

INSUFFISANCES PRESENTES

Pour l'ensemble, les installations ne présentent pas d'insuffisances notoires ni sur la production d'eau, ni sur les capacités de stockage, ni sur le réseau de distribution.

COMMUNE DE THEDING
PLAN LOCAL D'URBANISME

Annexe concernant le traitement des déchets

NOTE EXPLICATIVE

La présente note, rédigée en application de l'article R 123 – 24-3 du Code de l'Urbanisme, a pour objet d'exposer la situation actuelle de l'élimination des déchets solides dans la commune de THEDING et de définir pour l'avenir une solution satisfaisante, réalisable dans le cadre du PLU et conforme aux dispositions du Schéma Départemental d'élimination des ordures ménagères élaboré selon les instructions interministérielles du 17 novembre 1969 et adopté par le Conseil Général lors de la troisième session extraordinaire de 1977.

En 1990, le Plan National pour l'environnement définit les axes prioritaires de la politique française des déchets :

- limiter la production et la nocivité des déchets,
- recycler et valoriser ce qui est possible dans des conditions économiquement acceptables,
- assurer un traitement optimal des déchets résiduels,
- stocker les résidus ultimes résultant d'une action de valorisation.

Situation actuelle et future

Les ordures ménagères des habitants de la commune de THEDING sont collectées par la communauté d'agglomération de Forbach une fois par semaine.

La commune prend en charge le traitement des ordures qui sont acheminées vers le centre d'enfouissement de Tritteling.

Cette décharge fait partie des centres d'élimination retenus par le schéma départemental d'élimination des ordures ménagères.